

Mon salaire pour vivre, c'est capital !

Les salaires et pensions sont une des préoccupations majeures des Français. Ils sont au centre d'un affrontement idéologique mené par le patronat qui hélas impose ses vues au gouvernement. La presse, la télévision, les patrons, le gouvernement nous répètent à l'envi que « rémunérer le travail pénaliserait la compétitivité des entreprises », que notre modèle social est un handicap dans la guerre économique.

Ils nous assènent cette pseudo « vérité » alors que les indicateurs économiques montrent que nos entreprises souffrent d'un manque d'investissement, d'une trop forte rémunération des actionnaires et d'une consommation en déclin faute d'emplois et de salaires corrects. C'est cette même pensée unique que les gouvernements et le patronat européens mettent en œuvre par tous les moyens dans le seul but de réduire ce qu'ils appellent le « coût du travail » : nos salaires directs ou nos salaires socialisés, c'est à dire le financement de nos systèmes solidaires de protection sociale.

La CGT lance une campagne d'initiatives multiformes sur les salaires dans les entreprises afin de permettre aux salariés d'exprimer leurs besoins et formuler leurs revendications, de se mobiliser pour obtenir de réelles négociations dans les branches, dans les entreprises et pour ce qui est des agents publics, dans les services publics et la fonction publique. Les militants de la CGT iront à la rencontre des salariés, des jeunes, des retraités et leur proposeront de signer une carte pétition (ou la pétition en ligne : <http://www.cgt.fr/Petition-Augmenter-les-salaires.html>) qui sera remise lors d'un temps fort dans la seconde moitié de juin pour notamment soutenir la proposition de la CGT d'une conférence sociale sur les salaires, convoquée par le gouvernement avant mi-juillet 2015 sur :

- ✓ la revalorisation des salaires et pensions ;
- ✓ l'égalité salariale femmes - hommes ;
- ✓ la reconnaissance des qualifications.

**Alors signez et faites signer la carte pétition
qui se trouve en page 4**

Actualité Loi Macron : nouvelle offensive, cette fois parlementaire, sur l'archéologie préventive

A la veille du rendu du rapport de la mission parlementaire, commandité par le premier ministre, l'examen en cours du projet de loi « Croissance, activité et égalité des chances économiques » est à nouveau l'occasion d'une offensive de quelques sénateurs contre l'archéologie préventive. La sauvegarde du patrimoine collectif est une fois de plus jugée trop chère et trop longue pour ces élus de l'Union des Démocrates et Indépendants – UC, qui se font ici les porte-paroles des intérêts privés de quelques aménageurs.

Les 5 amendements proposés (cf. liens ci-dessous) visent à encadrer par des délais la réalisation des diagnostics (amendements 886 et 887), à arrêter les fouilles en cas d'absence de résultats (sic ! amendement 888), à limiter les zones de prescription à l'établissement d'une carte réalisée par l'Inrap et actualisée tous les ans – quid de la mission des SRA sur la carte archéologique ? – (amendement 885) et enfin à plafonner le montant de la redevance d'archéologie préventive à 1% du montant total du projet d'aménagement déclaré (amendement 889). Ils concernent le chapitre IV « Simplifier » du projet de loi Macron et sa section 3 joliment intitulée « Faciliter la vie des entreprises ». Voilà qui en dit long sur la vision qu'ont ces sénateurs de nos missions de service public et des engagements internationaux pris par notre pays en termes de sauvegarde du patrimoine archéologique.

Certains de ces amendements apparaîtront comme très farfelus et démontrent une réelle méconnaissance du dispositif d'archéologie préventive. Mais d'autres le sont beaucoup moins, qui contraindraient l'Inrap et les collectivités territoriales à faire les diagnostics toujours plus vite et avec moins de moyens. Si ces amendements sont adoptés par le Sénat, tout reposera sur la Commission mixte paritaire, car la loi Macron est examinée en procédure accélérée, sans deuxième lecture à l'Assemblée nationale...

Cette nouvelle poussée de fièvre simplificatrice, qui est dans la droite ligne de la mesure 14 et des

cadeaux du gouvernement au patronat, n'a rien d'étonnant. La nature a horreur du vide. En l'absence d'un projet de loi (reporté depuis 2 ans) bâti sur une vraie remise à plat du dispositif pour endiguer les dérives de la loi de 2003, ce type d'initiative risque fort de se reproduire...

Face à ces amendements, quelle sera l'attitude de la ministre de la Culture et du gouvernement ?

Il est plus qu'urgent qu'un projet de loi de réforme du dispositif d'archéologie préventive voie enfin le jour !

Paris, le 29 avril 2015.

Pour lire les amendements suivre les liens suivants :

N° 885 rect. : http://www.senat.fr/amendements/2014-2015/371/Amdt_885.html

N° 886 rect. Bis : http://www.senat.fr/amendements/2014-2015/371/Amdt_886.html

N° 887 rect. Bis : http://www.senat.fr/amendements/2014-2015/371/Amdt_887.html

N° 888 rect. Bis : http://www.senat.fr/amendements/2014-2015/371/Amdt_888.html

N° 889 rect. Bis : http://www.senat.fr/amendements/2014-2015/371/Amdt_889.html

Loi Macron : suite et fin ?

Depuis le communiqué du 29 avril (cf. ci-dessus), les amendements parlementaires ont donc été examinés par le Sénat le 5 mai dernier. A la lecture des débats⁽¹⁾ on peut clairement s'interroger sur la vision des élus de la République en matière de sauvegarde de notre patrimoine archéologique... Pire encore, ces 5 amendements ont été maintenus et soumis au vote malgré les appels de la sénatrice corapporteur au nom de la commission spécial⁽²⁾ sur le projet de loi, dénonçant le manque d'expertise pour évaluer les conséquences réelles qu'aurait l'adoption de ces amendements, ...

Toujours la même ritournelle...

« Limiter le périmètre d'application de l'archéologie préventive [...] », « [...] ne pas freiner le développement des projets », « L'archéologie préventive ne doit pas faire obstacle au

développement économique des collectivités. », « [...] réduire les coûts de la fouille [...] »,... voici quelques extraits des arguments avancés par nos chers élus qui arrivent toujours à illustrer leurs propos par une situation vécue

dans leur commune ou leur département... et quid des milliers de fouilles réalisées sans problème. Par contre, à côté de cela, aucun ne souligne l'apport considérable que l'archéologie préventive a eu ces 30 dernières

années sur la connaissance de notre histoire, ni sur l'engouement toujours plus fort de leurs concitoyens pour notre discipline... ni même tous les profits (culturels, intellectuels, financiers,...) qui en sont tirés.

Un seul sénateur a osé avoir un discours contre ces attaques...

En effet, seul le sénateur de la Moselle, Patrick Abate, du groupe communiste républicain et citoyen, a tenté d'élever un peu le débat et essayé de raisonner ses collègues du Sénat... Voici sa déclaration : « Les dispositions figurant dans cet amendement et les suivants sont à mon sens impossibles à mettre en œuvre. En tout cas, elles n'ont pas leur place dans le présent projet de loi.

Certes, les contraintes de l'archéologie préventive sont frustrantes pour ceux qui ont la responsabilité d'une collectivité – c'est le cas de nombre d'entre nous dans cet hémicycle – et qui veulent conduire un projet d'intérêt général. **Devoir attendre pour réaliser celui-ci, parce que des recherches, qui ont un coût, sont nécessaires, c'est aussi le prix à payer pour préserver**

notre patrimoine, élargir nos connaissances. Ce n'est pas un obstacle au développement économique. Ces précautions qu'il faut prendre, qui compliquent parfois un peu les choses, permettent de conserver la richesse archéologique de notre territoire.

Des améliorations sont certainement possibles, mais la manière dont vous abordez les choses, mon cher collègue, n'est pas pertinente. Sur le fond, un certain nombre des préoccupations que vous exprimez et auxquelles on est effectivement confronté sur le terrain sont légitimes. Mais vous n'y apportez pas les bonnes réponses. »

On peut donc légitimement s'étonner du silence des Sénateurs socialistes... alors que le gouvernement par l'intermédiaire de son ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, Emmanuel Macron, a systématiquement donné un avis défavorable à ces propositions d'amendement... serait-ce parce qu'il était 3h du matin ?

Résultat des courses...

Après, les débats sur les 2 premiers amendements (le 1er rejeté, le 2ème adopté), une intervention du Président de la commission spéciale⁽²⁾ pour que ces amendements ne soient pas adoptés afin que ces sujets soient traités sur le fond dans le cadre de la loi sur le patrimoine, ainsi que le vote houleux du 3ème amendement (« Après une épreuve à main levée déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, n'adopte pas l'amendement. »), les 2 autres amendements ont été rejetés. Donc seul l'amendement instaurant un délai de 3 mois pour la signature de la convention après l'attribution du diagnostic à l'Inrap ou au service archéologique de collectivité a été adopté.

Reste donc à attendre la commission mixte paritaire pour savoir si cet article de loi sera ou non définitivement adopté... à moins que les désaccords trop nombreux entre les 2 chambres amènent à un nouvel examen vers la mi-juin du texte à l'Assemblée Nationale, ce qui est fort probable.

En conclusion, on retiendra que les griefs des sénateurs (ah oui ! ils sont aussi aménageurs...) sur l'archéologie préventive sont toujours les mêmes depuis des décennies, que peu nombreux sont ceux qui osent mettre en avant la nécessaire préservation de notre patrimoine archéologique pour l'intérêt général. On retiendra aussi l'absence de soutien au gouvernement des sénateurs socialistes qui ont brillé par leur non participation au débat sur ces 5 amendements...

A quelques mois de l'examen parlementaire du projet de loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, ce « tour de chauffe » devrait clairement amener la ministre de la Culture et ses services à changer de braquet pour préparer sérieusement cette échéance et présenter un réel projet pour réformer le dispositif d'archéologie préventive.

Il va falloir élever le niveau du débat Madame la ministre !

⁽¹⁾ Pour lire l'intégralité du débat sur les 5 amendements utilisez le lien : <http://www.senat.fr/seances/s201505/s20150505/s20150505020.html#section2859>

⁽²⁾ Avant d'être examiné en séance plénière, tout projet ou toute proposition de loi est transmis à une commission chargée de l'étudier, de proposer des modifications et d'élaborer le "texte de la commission" qui sera discuté en séance publique. Dans le cas de la loi Macron, c'est une commission spéciale qui a réalisé ce travail et non une des 7 commissions permanentes. Son Président était le sénateur Vincent Capo-Canellas du groupe UC et la corapporteur de la commission lors de la séance était la sénatrice Dominique Estrosi-Sassone du groupe UMP.





L'action c'est aussi signer la pétition : Mon salaire pour vivre, c'est capital !

A signer et faire signer sans attendre dans ton centre, dans ton service ou sur ton chantier !!

Carte-pétition à l'adresse du gouvernement et du patronat

Augmenter les salaires, les minima sociaux, les pensions, c'est urgent, nécessaire et juste !

Moi, salarié-e, retraité-e, étudiant-e, chômeur-se :

- je demande l'augmentation du Smic, du point d'indice des fonctionnaires et des minima sociaux de 10 % au 1^{er} juillet 2015 ;
- je soutiens la proposition de la CGT pour la tenue d'une conférence sociale sur les salaires, convoquée par le gouvernement avant mi-juillet 2015 sur :
 - ✓ la revalorisation des salaires et pensions ;
 - ✓ l'égalité salariale femmes - hommes ;
 - ✓ la reconnaissance des qualifications.

Pétition à remettre à un-e militant-e CGT.

Les cartes-pétitions seront portées au gouvernement et au patronat.

Nom : Prénom :

Ville :

Signature :

DIG mig 11/05/2015 - Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins - Financé avec les cotisations des syndiqué-e-s

Carte pétition à donner à un militant CGT

ou

à retourner par FAX au 01 40 15 51 77

ou

à scanner et envoyer à l'adresse mail suivante : sgpacgt@inrap.fr

ou

à retourner à SGPA CGT-Culture 61 rue de Richelieu 75002 Paris

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture

Mai 2015

Nom : Prénom :

Adresse : Région :

Tel : Email : INRAP SRA Autre :

A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : sgpacgt@culture.gouv.fr

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : http://www.cgt-culture.fr